

Déplacement en milieu intra hospitalier d'un usager avec un diagnostic confirmé ou suspecté de COVID-19			
Direction(s) responsable(s)	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Approuvé	2020-03-27
		Révisé	2021-03-08
Personne(s) concernée(s)	Centres hospitaliers du CISSS de la Montérégie-Ouest		
Outils cliniques associés	- OC-6073 : Initier un test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2 par écouvillonnage nasopharyngé et oropharyngé - AMC-DSIEU-6036 Aide-mémoire clinique : Test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2 - Tableau Précautions additionnelles / Covid-19 - Outil d'évaluation pour les infirmières au triage des urgences - COVID-19, maladies respiratoires sévères infectieuses (MRSI) et Ebola		

1. Énoncé

Certains usagers suspectés ou avec un résultat positif de Covid-19 peuvent nécessiter des déplacements à l'intérieur de l'hôpital où ils se trouvent. Il est alors primordial de prendre les mesures de prévention et contrôle des infections nécessaires afin de minimiser le risque de transmission du virus lors de ces déplacements. Cette directive clinique a pour objectif de préciser la trajectoire à suivre afin d'assurer la sécurité des usagers, des intervenants ou de toute autre personne se trouvant sur la trajectoire lors du déplacement.

2. Champ d'application/Contexte légal

La priorité du gouvernement du Québec est de prendre l'ensemble des actions nécessaires pour limiter la propagation du virus SARS-CoV-2 (COVID-19) au sein de la population québécoise et du personnel soignant.

Considérant l'émergence du virus SARS-CoV-2, cette procédure vise à limiter la transmission et d'assurer la sécurité du personnel et des autres usagers.

3. Intervenants concernés

Tout intervenant œuvrant auprès d'un usager avec un diagnostic confirmé ou suspecté de COVID-19 :

- Personnel en soins infirmiers;
- Professionnels de la santé;
- Personnel de soutien;
- Médecins;
- Gestionnaires.

4. Directives

Se référer aux pages 2, 3 et 4.

Usager suspecté se présentant à l'urgence et/ou nécessitant un test de dépistage du virus SARS-CoV-2 Usager avec un diagnostic confirmé se présentant à l'urgence	
Usager arrivant par la salle d'attente de l'urgence	Usager arrivant par ambulance à la salle de triage
L'infirmière du triage doit : • Garder une distance de 2 mètres et demander à l'usager de procéder à l'hygiène des mains et lui remettre un masque de procédure si non présent; • Installer l'usager dans une salle dédiée; • Procéder à l'hygiène des mains et revêtir l'ÉPI selon les consignes du Tableau précautions additionnelles / COVID-19; • Évaluer l'usager selon les critères de Outil de triage COVID-19, MRSI et EBOLA; • Initier OC-6073 (usager suspecté); • Effectuer le dépistage en respectant Aide-mémoire clinique - Test diagnostique pour le virus du SARS-COV-2 (Covid-19) (usager suspecté).	L'infirmière du triage doit : • Installer l'usager dans une salle dédiée; • Procéder à l'HDM et porter l'ÉPI selon les consignes du Tableau précautions additionnelles / COVID-19; • Selon l'état clinique de l'usager, lui demander de procéder à l'hygiène des mains (l'aider au besoin) et s'assurer qu'il porte un masque de procédure (y remédier au besoin); • Évaluer l'usager selon les critères de l'Outil de triage COVID-19, MRSI et EBOLA; • Initier l'OC-6073 (usager suspecté); • Effectuer le dépistage en respectant Aide-mémoire clinique - Test diagnostique pour le virus du SARS-COV-2 (Covid-19) (usager suspecté).

Usager suspecté ou avec un diagnostic confirmé pouvant retourner à domicile
• Transmettre les informations sur l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et mesures de protection à domicile; • Donner les consignes de sécurité d'usage pour la période de quarantaine; • Remettre le Dépliant <i>Consignes à suivre pour l'isolement à la maison</i> (MSSS) et les coordonnées pour rejoindre la ligne ministérielle; • Indiquer à l'usager la trajectoire à suivre pour se rendre directement vers la sortie en lui indiquant de ne pas aller dans les aires publiques (ex. : cafétéria, etc.).

**Usager suspecté ou avec un diagnostic confirmé de la Covid-19 hospitalisé
et devant se déplacer dans l'hôpital**

N.B. : Limiter les déplacements de l'usager en privilégiant la réalisation des examens diagnostiques et les procédures thérapeutiques dans la chambre de l'usager lorsque cela est possible.

Transfert vers une unité de soins :

- Aviser le service ou l'unité receveur du transfert d'un cas Covid-19 suspecté ou confirmé;
- Le service ou l'unité où l'usager sera dirigé doit s'assurer que la pièce est prête à recevoir l'usager dès son arrivée et doit le confirmer lors du transfert afin qu'il n'y ait aucun temps passé dans une aire publique;
- Confirmer avec l'infirmière ASI ou le coordonnateur de garde la trajectoire préétablie par pour le déplacement de l'usager afin de limiter le nombre de personnes pouvant être en contact avec celui-ci;
- Procéder à l'hygiène des mains et revêtir l'ÉPI approprié, tel qu'indiqué sur l'affichette de précautions additionnelles, puis entrer dans la pièce;
- S'assurer que l'usager porte son masque de procédure et qu'il le conserve en tout temps lors des déplacements et pendant l'examen (ex. : imagerie médicale). En tout temps lors du transport, le PAB ou le brancardier doit s'assurer que l'usager porte son masque de procédure et le replace au besoin;
- Au besoin, changer la culotte d'incontinence ou demander à l'usager s'il a besoin d'aller aux toilettes;
- Aider l'usager à revêtir une jaquette d'hôpital (ou en mettre une nouvelle);
- Mettre un drap sur le fauteuil roulant ou la civière;
- Installer l'usager au fauteuil roulant ou sur la civière;
- Demander à l'usager de procéder à l'hygiène des mains;
- Désinfecter les poignées de l'aide-technique, qui sera utilisée lors du déplacement (fauteuil roulant, lit, civière), afin d'éviter de contaminer l'environnement lors du transport;

Si applicable :

- Mettre les effets personnels de l'usager dans un sac de plastique fermé hermétiquement;
- Transporter le dossier dans une taie d'oreiller ou un sac fermé;
- Pour l'usager sur civière : mettre les effets personnels de l'usager sous la civière;
- Pour l'usager en fauteuil roulant : le PAB ou le brancardier doit garder dans ses mains le sac de plastique fermé hermétiquement, contenant les effets personnels de l'usager.
- Si vous avez aidé l'usager à se changer, enlever l'ÉPI selon l'affichette de précautions additionnelles et procéder à l'hygiène des mains;
- Mettre un nouvelle ÉPI avant d'escorter l'usager vers sa nouvelle destination;

(SUITE)

**Usager suspecté ou avec un diagnostic confirmé de la Covid-19 hospitalisé
et devant se déplacer dans l'hôpital**

- Escorter l'usager vers la pièce ou le service dédié, par le chemin déterminé en utilisant l'ascenseur dédié, dans les plus brefs délais :

Si ascenseur dédié :

- Aucune désinfection de l'ascenseur n'est requise (considérant que l'usager porte un masque et l'intervenant porte un nouvel ÉPI);

Si indisponibilité d'un ascenseur dédié :

- Le transfert doit se faire **obligatoirement** avec un minimum de deux intervenants et ils doivent tous porter l'ÉPI. Si difficulté à avoir deux PAB ou brancardiers, utiliser une autre catégorie d'emploi, tel que : un agent de sécurité, ADS, infirmière auxiliaire ou infirmière afin de respecter la directive de deux intervenants :
 - Le premier intervenant est dédié au transport de l'usager et doit s'occuper exclusivement de la civière/fauteuil et de l'usager. Il ne doit pas toucher les portes ou boutons de l'ascenseur afin de ne pas contaminer l'environnement;
 - Le second intervenant s'occupe d'ouvrir les portes, d'activer les boutons de l'ascenseur, de libérer les corridors (par exemple : demander aux gens de s'éloigner) et de s'assurer qu'il n'y a pas personne qui utilise l'ascenseur pendant le transport de l'usager. Le deuxième intervenant est considéré froid, il doit néanmoins porter l'ÉPI afin d'être prêt à intervenir au besoin;
- Si toutes ces recommandations ne sont pas remplies, l'intervenant qui accompagne l'usager devra nettoyer et désinfecter les zones dans l'ascenseur qui ont été touchées par lui-même ou l'usager (boutons, porte, rampe, etc.) avec des lingettes désinfectantes (respecter le temps de contact);
- Si présence d'un déversement de liquide biologique dans l'ascenseur, condamner son accès. Un des deux intervenants doit contacter le service d'hygiène et salubrité afin que le nettoyage et la désinfection de l'ascenseur soit fait;
- Installer l'usager lorsqu'arrivé à destination;
- Aviser l'usager qu'il doit conserver son masque de procédure s'il est en examen, mais qu'il peut le retirer lorsqu'il est de retour dans sa chambre;
- Suivre la procédure pour le retrait sécuritaire de l'ÉPI et procéder à l'hygiène des mains;
- S'assurer du nettoyage et de la désinfection, avec du peroxyde d'hydrogène, de toutes les surfaces qui ont été en contact avec l'usager et l'intervenant. La personne qui effectue la désinfection doit revêtir un nouvel ÉPI.

5. Annexes

Annexe I : Tableau – Déplacements d'usagers suspecté ou avec un diagnostic confirmé de la Covid-19 en milieu intra-hospitalier

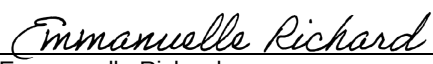
6. Références

CISSSMO (2020). Tableau Précautions additionnelles/Covid-19.

INSPQ (2020). Covid-19 : Mesures de PCI pour les cliniques médicales, cliniques externes, cliniques COVID-19 et GMF, CINQ, version 5.1 : 7 janvier 2021.

INSPQ (2020), Covid-19 : Mesures de PCI pour les milieux de soins de courte durée : recommandation intermédiaires, CINQ, version 10.0 : 7 janvier 2021.

Processus d'élaboration/Révision		
Rédigé par	Andreia Mendes, conseillère en soins infirmiers	2020-03-19
	Amélie Roy, conseillère en soins infirmiers	2020-03-19
	Marie-Josée Pitre, conseillère en soins infirmiers	2020-03-19
	Émilie Bouchard, conseillère-cadre au développement des pratiques	2020-03-19
	Maud Carrier, Chef de la coordination des activités cliniques	2020-03-20
	Brigitte Duquette, conseillère-cadre à la qualité et à la surveillance de l'acte	2020-03-20
Révisé par	Émilie Bouchard, conseillère-cadre au développement des pratiques	2020-04-06
	Brigitte Duquette, conseillère-cadre à la qualité et à la surveillance de l'acte	2020-04-06
	Andreia Mendes, conseillère en soins infirmiers	2021-02-08
Personnes consultées	Martha Florez Farak, conseillère prévention et contrôle des infections	2020-03-20
	Émilie Ouellette, conseillère prévention et contrôle des infections	2020-03-20
	Annie Marceau, Conseillère cadre, service de PCI pour les secteurs Jardins-Roussillon - Haut St-Laurent	2021-02-05
	Joanie Carrier, Conseillère cadre, service de PCI pour les secteurs Suroit et Vaudreuil-Soulanges, par intérim	2021-02-05
	Isabelle Beaudoin-Allaire, conseillère en soins infirmiers	2021-02-04
	Fany Boulerice, conseillère en soins infirmiers	2021-02-04

Historique du document		
Approuvé par	Chantal Careau Directrice des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	2020-03-27
1^{ère} révision approuvée par	Chantal Careau Directrice des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	2020-04-09
2^e révision approuvée par	 Emmanuelle Richard Adjointe au directeur général adjoint des programmes de santé physique générale et spécialisée – Volet PCI	2021-03-08
	 Chantal Careau Directrice des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	2021-02-22

Annulation d'outils cliniques existants	
En date d'entrée en vigueur mentionnée, cette directive clinique vient annuler les outils cliniques suivants :	
Installation(s)	Annulation